



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 10 décembre 2021

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

à

Monsieur le Préfet de l'Indre
Place de la victoire et des alliés
36 000 Châteauroux

Objet : Projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière « Le Bois du Prieuré » exploitée par la société Lavaux sur le territoire de la commune de Villedieu-sur-Indre (36)

P. j. : Avis de l'autorité environnementale

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire sur le projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière « Le Bois du Prieuré » exploitée par la société Lavaux sur le territoire de la commune de Villedieu-sur-Indre (36) dans le cadre d'une autorisation environnementale.

Cet avis, qui a été mis en ligne sur le site des MRAe, sera à mettre à la disposition du public par voie électronique sur votre site Internet et joint au dossier d'enquête publique.

Il vous appartient de transmettre une copie de cet avis au maître d'ouvrage en lui précisant que l'article L 122-1 V du code de l'environnement lui fait obligation d'apporter une réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale. Comme l'étude d'impact, cette réponse doit être mise à disposition du public, par voie électronique, au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique ou de la participation du public par voie électronique.

Enfin, une transmission de la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe serait de nature à contribuer à l'amélioration de ses avis.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ